

Publiée le 31 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-trois octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 octobre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Magali CHARMET, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Jaouad MARBOH, Gérard LEPEU

A été nommée secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_180

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CONCERT COMMUN « BIG BAND MEETING »

Chaque année, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sorgues met à l'honneur une rencontre avec un autre Big band, lors d'un concert commun de jazz dans la salle de spectacle du Pôle Culturel Camille Claudel.

Il s'agit également de profiter de ce moment privilégié pour échanger avec une autre structure (conservatoires, écoles municipales ou associatives) qui ont également un Orchestre Jazz.

Dans ce cadre, la Municipalité de Sorgues à travers l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) invite cette année le « Big band d'EMMA » (Ecole de Musique de Morières les Avignon) au concert qui sera donné au Pôle culturel Camille Claudel de Sorgues le Samedi 24 janvier 2026.

Les musiciens des deux ensembles se produisent sans rémunération spécifique.

Les différentes prestations pour la répétition et le concert sont prises en charge par la Mairie de Sorgues dans le cadre de la programmation annuelle de l'EMMD. L'entrée au concert est gratuite.

Afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 30 septembre 2025

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pédagogique et artistique que ce partenariat représente pour les élèves concernés,

Sur le rapport présenté par Jacqueline DEVOS;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour un concert commun de jazz.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.